

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

A la suite de la commission de concertation dédiée au projet de réaménagement des espaces publics du quartier « La Roue » de nombreuses questions subsistent et méritent d'être éclaircies.

Comme repris dans l'avis de la commission de concertation, la végétation proposée est inadéquate et doit être revue avec des essences plus locales et de taille plus raisonnable. Le Collège peut-il nous dire quand et comment le plan de modification des implantations et des essences d'arbres sera-t-il diffusé ?

L'échevine des travaux publics a annoncé publiquement la suppression de mobilier public par rapport au projet soumis à permis. Cette modification implique l'introduction d'un nouveau permis d'urbanisme. La question est donc : quand la nouvelle demande de permis d'urbanisme sera-t-elle introduite pour intégrer les modifications évoquées par l'échevine ?

L'étude d'incidences du projet se borne à faire des constats sur le quartier mais il manque le volet complet des conséquences du projet au niveau des travaux, de la mobilité, du stationnement des habitants.... Le Collège peut-il nous dire quand le dossier sera-t-il complété par un rapport d'incidence complet évaluant les conséquences pendant et après la réalisation du projet ?

Au vu des nombreuses réactions négatives des riverains, que compte faire la Commune afin de pouvoir retrouver une adhésion suffisante au projet par les habitants ? Que compte faire la Commune pour éviter le risque d'un recours à l'encontre du permis ce qui risquerait de bloquer tout avancement du projet ?

Le document présenté dernièrement comme master plan spécifie qu'un plan d'entretien des plantations communales est à prévoir. Les habitants ont exprimé le souhait que ce plan soit mis en place avant la réalisation du projet d'aménagement des placettes. Comme souvent évoqué, le manque d'entretien des végétations existantes est une préoccupation majeure des habitants. Le Collège peut-il nous dire quand la Commune diffusera ce plan d'entretien des plantations du quartier ? Comment la Commune garantira-t-elle de le respecter et quels budgets sont-ils estimés nécessaires pour atteindre cet objectif ?

Les habitants souhaitent savoir quand les documents suivants seront rendus publics et diffusés à tous les citoyens avant la mise en œuvre du projet ? Ils constituent à leurs yeux des conditions préalables à la mise en œuvre du projet, l'étude d'infiltrométrie démontrant la perméabilité des sols et écartant tout risque de dommage sur les fondations des maisons existantes. L'étude de l'état sanitaire des arbres et végétations conservées dans le projet. L'étude du rayon de braquage des camions de pompier, poubelles et déménagement à tous les carrefours du quartier. Cette étude permettra de vérifier que les maisons sont toujours accessibles. L'étude d'éclairage de toutes les placettes et évaluation des projections lumineuses sur les façades. Le rapport sur l'état des égouts, test vidéo et relevé exhaustif des canalisations. Un rapport de police évaluant l'impact sécuritaire du projet.

Le master plan a été diffusé sur le site de la Commune il y a seulement quelques jours. Les habitants regrettent de ne pas avoir été consultés avant l'introduction de la demande de permis. Pour clarifier les choses, le Collège peut-il nous préciser quand ce plan a-t-il

été partagé et diffusé auprès des habitants ? En cas de non-diffusion, pourquoi les habitants n'ont-ils pas été associés dans le cadre de son élaboration ?

Ce qui est présenté comme master plan porte le titre de "présentation avant-projet intermédiaire", daté du 31 mars 2021. Le Collège peut-il préciser quand le projet définitif sera-t-il présenté à la population ?

Les habitants ayant constaté que l'avant-projet de ce master plan pour le quartier du Bon-Air a seulement été publié sur le site de la Commune cette semaine, ils s'interrogent sur le démarrage envisagé en juin, semble-t-il, des travaux.

Enfin, la Commune a réalisé une enquête auprès de la population pour connaître les attentes et les points d'insatisfaction des habitants du quartier. Il en ressort que les préoccupations principales des habitants sont le stationnement automobile, l'insécurité, l'accessibilité du quartier par rapport au reste de la Commune, la mobilité partagée entre automobiles et vélos, le manque d'entretien des trottoirs, des voiries et de la végétation. Le Collège peut-il nous décrire concrètement comment ces préoccupations majeures ont-elles été intégrées prioritairement dans le projet de réaménagement porté par la Commune ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH exprime le fait qu'elle avait déjà répondu à presque toutes les questions lors du Conseil communal du mois de mars. Elle se dit toutefois d'accord de répondre aux nouvelles questions.

Le projet est la première phase de rénovation des espaces publics du quartier « Bon-Air ». Il y a un consensus sur le fait que les espaces publics du quartier ont besoin d'une rénovation en profondeur. Le Collège a pris la décision en 2019 d'utiliser une grosse subvention pour ce quartier. Pour cela, une analyse de l'ensemble du quartier a été réalisée. Un master plan de rénovation des rues a été établi pour servir de base pour les futurs permis d'urbanisme.

Le plan a été présenté aux habitants le 31 mars 2021. Les riverains et les habitants ont été informés par des flyers distribués dans toutes les boîtes aux lettres du quartier et l'information a été diffusée par tous les canaux d'information communaux. Lors de cette réunion, les riverains présents se sont exprimés de manière positive par rapport au plan. À la suite des échanges avec les habitants lors de l'enquête publique et la commission de concertation des ajustements ont été faits. Un banc a notamment été retiré. La modification a été approuvée lors de la commission de concertation. Les plans sont donc approuvés, une nouvelle demande de permis est inutile mais de petits changements dans le plan pourraient être possible à la suite d'une enquête publique ; il est donc possible d'adapter les plans.

Concernant l'avis de la police, la police n'avait pas de remarque concernant le projet. Les modifications décidées pendant la commission de concertation vont être retravaillées par le bureau d'études, il faut cependant du budget pour le suivi du dossier.

Concernant l'organisation des travaux, les plans des déviations et la signalisation sont étudiés avec la zone de police. Les plans pour le permis d'urbanisme ont été approuvés par le « SIAMU ». « Vivaqua » et « Sibelga » sont partenaires du projet et s'occupent des questions d'éclairage et d'eau, comme déjà expliqué.

Concernant le timing des travaux, la Commune est techniquement dans la possibilité de démarrer ces travaux au mois de juin. Il faut voir avec « Sibelga » et « Vivaqua », en ce qui concerne le planning de leur intervention et élaborer ensemble un planning. Le début des travaux est attendu à la fin de l'année car cela dépend surtout de l'organisation de « Vivaqua ». La première phase du projet se concentre sur l'amélioration de la mobilité douce en incluant des boucles pour le trafic motorisé. Les usagers actifs, en revanche,

peuvent traverser les placettes en toute sécurité mais, comme déjà expliqué, le projet concerne plus de l'aménagement des placettes. La prochaine phase se concentrera sur les voiries. Comme déjà expliqué dans le master plan, vu l'étroitesse des voiries, il est impossible de faire un aménagement identique avec les tout petits trottoirs d'aujourd'hui. Les voiries seront aménagées selon le principe de la zone de rencontre, comme mentionné dans l'avant-projet. Mais nous ne sommes pas encore là car ce permis d'urbanisme n'est pas encore développé, ni mis dans le planning pour le moment. Quand on arrivera à ce stade, un débat avec les habitants du quartier et une enquête publique auront lieu. Ces étapes sont nécessaires.

Le master plan est la base pour développer les permis d'urbanisme car l'idée était de ne pas développer des projets sans avoir une analyse profonde du quartier.

G. VAN GOIDENHOVEN a posé la question parce qu'il reste encore beaucoup de points d'interrogation. On avait déjà répondu à beaucoup de choses mais, soit les gens ont eu du mal à comprendre, soit il y a eu un problème de communication. Toujours est-il qu'il pense qu'il faudra renforcer un élément fondamental : la capacité d'expliquer et de diffuser le message afin qu'il soit pleinement compris par tous. Il ne pense pas que les habitants ont été en attente de réponses et aient manqué d'intérêt ou d'attention pour le projet, au contraire même.

Il entend que les débuts des travaux seront pour la fin de l'année, ce qui donne du délai pour renforcer cette capacité de dialogue, d'explication, de clarification. Pourquoi ne pas renforcer l'écho de la participation et répondre aux attentes fortes des habitants, notamment les trottoirs. Un élément aussi fondamental que celui qui touche aux libertés fondamentales des personnes handicapées et âgées, qui sont nombreuses, devrait aussi faire l'objet d'un volontarisme affiché de la part du Collège car, s'il y a bien un point qui devrait être traité en priorité, c'est celui-là.

Les mots d'ordre devraient être au cours des mois à venir : clarification, écoute et concertation. A partir de là, G. VAN GOIDSENHOVEN croit que le nombre des interventions viendront à diminuer. Au cas contraire, son groupe sera obligé de poursuivre son travail.